

Causerie de Roger le Masne - 6 mars 2011 sur Radio-Silence

Bible, Liturgie, et Magnalia Dei - Et ne nos inducas in tentationem.

Bonjour chers amis de Radio-Silence..

Nous sommes aujourd'hui le dimanche 6 mars, neuvième du temps ordinaire, ou dimanche de la Quinquagésime, suivant le calendrier auquel on se réfère.

Il m'a été demandé quel était l'indicatif musical qui ouvrait l'émission. Je le dis rapidement, il s'agit d'un extrait de la cantate BWV 4 de Jean-Sébastien Bach, *Christ lag in Todes Banden*, le Christ gisait dans les liens de la mort. Cette cantate est dédiée par Bach au jour de Pâques, cantate de la Résurrection, cantate de la vie. Elle comporte sept versets et chacun d'eux est en quelque sorte un ensemble de variations sur l'hymne du jour de Pâques, *Victimae paschali laudes*, hymne dans laquelle on trouve ce verset sublime

Mors et vita duello conflixere mirando

Dux vitae mortuus, Regnat vivus.

La mort et la vie ont engagé un duel stupéfiant,

L'auteur de la vie, mort, règne vivant.

Cette cantate a ceci de particulier : chacun des sept versets successifs se termine par un Alléluia. L'Alleluia choisi ici est celui du verset numéro cinq, air de basse.

Dans notre rubrique *Bible, liturgie et Magnalia Dei*, nous examinons actuellement les traductions les religieuses qui nous paraissent défectueuses. Il y a deux semaines nous avons étudié l'expression *Consubstantialem Patri* qui figure dans le Credo et dont la traduction, *de même nature* nous avait paru réductrice.

Nombreuses sont les traductions que je me contenterai de qualifier d'approximatives. Nous en relèverons quelques-unes une prochaine fois.

Mais aujourd'hui je vous propose de nous arrêter sur la traduction de la sixième demande du Pater *Et ne nos inducas in tentationem.*_

Le Concile Vatican II s'était terminé, sous le pontificat de Paul VI, en 1965 et c'est dès 1966 qu'une nouvelle traduction du Pater a été proposée, et pourtant lors de la semaine de l'Unité, en janvier 1966. Ne faut-il pas voir là un cas de l'herméneutique de la rupture stigmatisé par Benoît XVI ? Elle fut présentée « ad experimentum ». Et avant que l'on ait vraiment eu le temps d'y réfléchir, de vivre cet « experimentum » elle a été officialisée, dès Pâques 1966, trois mois après. Comme si l'on avait eu peur qu'elle ne soit retirée.

De nombreuses contestations sont apparues. Commençons par quelques points mineurs. Le « aussi » intempestif. Il fut relevé dans la rubrique "Questions de langage" du *Figaro*, sous la signature d'Aristide : « Examinons la phrase, dit-il : « *Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés.* » Comme, y équivalant à *de même que*, ou *ainsi que*, on ne voit pas ce que la présence d'*aussi*, qui équivaut à *pareillement*, peut ajouter au sens. Son aspect de pléonasme d'insistance se manifeste de façon indiscutable ».

Autre point relevé dans le même article du *Figaro* « ... *que ton règne vienne* . De mon temps, dit Aristide on disait *arrive*. Cela ne change rien ? Que si ! L'euphonie. Essayez de vous répéter dix fois de suite *règne vienne, règne vienne, puis règne arrive*, en écoutant la

différence : vous m'en direz des nouvelles. Dans une prière, comme en poésie, la musique des mots devrait toujours accompagner celle de la pensée.

Faut-il que ce soit un enfant du siècle qui nous donne des leçons sur la beauté de la prière !

Ces deux points et d'autres ont été relevés par l'abbé Carmignac dans son livre *A l'écoute du Notre Père*, petit ouvrage très bref et très clair que l'on peut recommander et que l'on trouve encore. Mais son objection principale touche la sixième demande du *Notre Père* qui nous a été octroyée sous la forme *et ne nous soumetts pas à la tentation*.

Avant d'entrer dans le fond de la question voyons les conditions dans lesquelles cette traduction est apparue. C'est l'abbé Carmignac qui nous les présente lui-même. En effet dans un article de *l'Homme Nouveau* de mai 1973 il écrivait :

« J'ai pu observer sur le vif la méthode employée. Un petit comité s'est formé et a fait savoir à certains évêques qu'il allait réaliser une traduction œcuménique extrêmement importante. Il a convoqué un exégète, qui au début émet des réserves, mais auquel on expliquait qu'il fallait une décision pour le soir même. On a consulté diverses personnalités, dont la plupart n'avaient aucune compétence exégétique, mais qui étaient toujours choisies dans la même tendance. Par contre on n'a pas consulté le professeur d'exégèse du Nouveau Testament de la Faculté de Théologie catholique de Paris (ni ceux de six autres facultés). Quand le projet de traduction a été soumis à l'épiscopat, plusieurs évêques ont protesté, mais on leur a, tout uniment, affirmé que cette traduction représentait *le sentiment des exégètes*. Dès lors, pour ne pas se trouver en opposition avec les exégètes, ces évêques ont accepté de voter la formule que leur bon sens théologique réprouvait. J'ai demandé à une dizaine d'évêques ce qu'ils pensaient de cette traduction. Tous m'ont dit qu'ils ne l'appréciaient guère, mais cependant tous l'avaient votée ».

D'autre part dans la revue *Foi et Langage*, en 1978 l'abbé Carmignac écrivait : « Après la promulgation de cette traduction, une lettre de protestation a été envoyée le 19 janvier 1966 à tous les Évêques de France ; deux seulement ont répondu. Un groupe de 29 exégètes français a présenté une supplique collective aux Évêques de France, où ils leur demandaient d'*adopter le principe d'une révision et de constituer à cet effet une commission d'exégètes spécialement qualifiés dans l'étude du Nouveau Testament ; cette supplique est restée sans effet ».*

Mais voyons le fond de la question. Jean Carmignac écrit :

« La formule *ne nous soumetts pas à la tentation* contredit une affirmation claire du Nouveau Testament : *Que nul ne dise, quand il est tenté, qu'il est tenté par Dieu... Lui (= Dieu) ne tente personne* (Épître de saint Jacques, chap., 1, verset 13). En outre cette formule contient une injure envers Dieu, car c'est une insulte d'attribuer à quelqu'un du mal qu'il n'a pas l'intention de faire.

Oui, nous répondra-t-on, mais le latin *Et ne nos inducas in tentationem* peut encourir le même reproche. Pendant des siècles nos ancêtres ont prié le Seigneur avec la formule de notre enfance *Et ne nous laissez pas succomber à la tentation*. Traduction mauvaise peut-être, disait l'abbé Carmignac, mais vénérable en raison de son ancienneté ; et si on la changeait nous étions en droit d'attendre une formule meilleure alors que l'on nous a donné une formule pire. Écoutons-le encore : « *Si Dieu exerce le moindre rôle positif dans la tentation, il ne peut plus être infiniment saint, puisqu'il contribue par la*

tentation à inciter au péché, et il ne peut plus être infiniment bon, puisqu'il contribue à entraîner ses enfants de la terre vers le plus grand des malheurs ».

Alors comment comprendre ?

Rappelons l'explication de l'abbé Carmignac, qui tient à la place de la négation dans un verbe à la forme causative. Le verbe hébreu peut épouser trois formes, la forme normale, exemple "manger", la forme intensive "manger gloutonnement", dévorer, et la forme causative, "faire manger", c'est-à-dire "nourrir". Si négation il y a, celle-ci peut porter, ou bien sur le premier terme, ou bien sur "faire", ou bien sur le second, ou bien sur "manger". Premier cas : (ne pas) - (faire manger), c'est à dire ne pas nourrir. Deuxième cas : (faire) - (ne pas manger), c'est à dire empêcher de manger. Le sens résultant est différent.

Mettons " *entrer dans la tentation* " à la place de "manger". Forme positive "faire *entrer dans la tentation* ". Plaçons une négation. Premier cas : (ne pas) - (faire *entrer dans la tentation*) ce qui signifie ne pas nous mettre en situation de succomber. Deuxième cas : (faire) - (ne pas *entrer dans la tentation*) ce qui signifie empêcher de succomber. Pour l'abbé Carmignac la seconde forme est la seule bonne.

Ce pour quoi l'association des Amis de l'Abbé Jean Carmignac a proposé aux évêques la traduction *garde-nous d'entrer dans la tentation* qui, outre son exactitude liturgique, a l'avantage de conserver le même nombre de syllabes que *ne nous soumetts pas à la tentation*, ce qui permet de la chanter avec la mélodie actuelle :

Voici donc la situation :

1/ La formulation actuelle a, d'après la déclaration de l'abbé Jean Carmignac, été introduite de façon frauduleuse (voire mensongère). Ne peut-on penser que Satan y est pour quelque chose ?

2/ Pour l'abbé Carmignac, dire que Dieu pourrait nous soumettre, c'est dire qu'il pourrait nous placer dans l'état de dépendance de la tentation (voyez définition du Robert), ce qui est le propre de Satan. C'est donc un blasphème. (*Veiller à ce que ne soit jamais récitée à mes obsèques ou près de mon cercueil la traduction blasphématoire du Notre Père*, a-t-il écrit dans son testament). Pour lui, il y donc quarante-cinq ans que les catholiques de France blasphèment en disant le Notre Père.

3/ les évêques de France ont reconnu que la traduction devait être modifiée et ont voté en novembre 2009, en assemblée, un texte qui nous convient (nous a-t-il été dit), mais ce texte n'est toujours pas officialisé en France en 2011 alors que, en 2001, le pape Jean-Paul II déclarait : « les erreurs, qui affectent les traductions en langues vernaculaires, ont constitué un obstacle au juste progrès de l'inculturation ». D'aucuns prétendent que si l'on changeait la formule les media s'empareraient de la chose (il est évident qu'il en serait ainsi) et que ce serait une nouvelle occasion de s'attaquer à l'Église. En ce cas, continuons dans le blasphème, et c'est là que le dicton sera vrai : *perseverare diabolicum*.

En tout cas elle a été introduite, semble-t-il, sans l'accord de Rome. On ne comprend pas alors pourquoi il faut l'accord de Rome pour la supprimer.

Je remercie Radio-Silence de me donner l'occasion de présenter ce problème. Mais je n'ai jamais que rapporté les propos et la solution de l'abbé Jean Carmignac. Il me paraît nécessaire de propager cette information de façon qu'elle déborde largement le cercle des auditeurs de Radio-Silence. Je m'y emploierai.